

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : **ONZE JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX (11 juillet 2022)**

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze juillet deux mille vingt-deux à 18h30, à la Verchère, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne (arrivée à 19h07), JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, RACINNE Christiane, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à Florian DUVERNAY, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, PIZZONE Mylène est excusée et donne pouvoir à Patrick BUHOT et RENAUD Sylvain est excusé et donne pouvoir à Christine ROBIN.

Absent : GARLET Teddy

**Convention de
partenariat avec la
résidence
départementale
d'accueil et de soins
(RDAS)**

Rapporteur : MP. BEAUDET

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
23

Le Conseil a été
convoqué le :
4 juillet 2022

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **12 juillet 2022**

EXPOSE

La ville de Charnay et la Résidence Départementale d'Accueil et de Soins (RDAS) collaborent depuis 1996 à travers des actions culturelles ponctuelles qui sont porteuses de sens et de valeurs communes. Au-delà du développement personnel et du bien-être des résidents, ces actions suscitent le dialogue entre les individus, aident à créer des rapports respectueux et une compréhension mutuelle.

De son côté, la ville de Charnay, dans le cadre de sa politique en faveur des personnes porteuses de handicap et de l'inclusion sociale, souhaite soutenir les actions culturelles portées par la RDAS, et notamment celles du Foyer des Luminaires, présent sur la commune.

De son côté la RDAS, en s'associant à la ville de Charnay, bénéficie :
- d'ateliers d'activités musicales hebdomadaires proposés par l'école municipale de musique du 12 septembre 2022 au 1^{er} juillet 2023.

- d'un soutien à l'exposition des ateliers artistiques mise en place annuellement à travers la mise à disposition de cimaises, grilles et piédestaux et la participation au vin d'honneur (boissons) lors du vernissage à la salle du Vieux Temple.

La durée de la présente convention est fixée à un an.

Le conseil municipal doit autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la RDAS.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de partenariat avec la résidence départementale d'accueil et de soins,

VU l'avis favorable de la commission vie associative, sports, culture et loisirs du 28 juin 2022,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de JP. PETIT et de Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la résidence départementale d'accueil et de soins.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

